

# L'ANSOISIEN

Revue d'informations municipales

JANVIER 2023

**BONNE ET  
HEUREUSE  
ANNÉE 2023 !**



# ÉDITO



## Chères Ansouisiennes, chers Ansouisiens,

Début septembre, la fermeture pour la seconde fois en deux ans du pont du château a été un vrai coup dur pour beaucoup d'entre vous. Elle est venue contrarier vos déplacements quotidiens et l'activité économique de tout le canton. Autant dire que tout a été mis en œuvre pour que cette interruption soit la plus courte possible : 6 semaines qui auront marqué les esprits. Sans doute est-il bon de rappeler ici que la mairie d'Ansois n'a d'aucune façon le droit de réparer un pont qui n'est pas un bien communal mais une propriété privée.

Avant cet épisode, l'été aura été marqué par des températures et une sécheresse que l'on aimerait pouvoir qualifier d'exceptionnelles. Malheureusement, la communauté scientifique est unanime pour affirmer que nous entrons dans une nouvelle ère qui sera marquée par des événements climatiques de plus en plus extrêmes et fréquents. D'où l'impérieuse nécessité de changer nos comportements et nos habitudes de consommation.

Nous avons tous un rôle à jouer, et la mairie assume le sien. Ainsi les travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école ont-ils été menés à bien durant les grandes vacances, dans les délais impartis. Même chose pour l'aménagement du parc paysager du Coignet, dont les plantations ont toutefois été contrariées par la pluie qui a enfin daigné tomber en fin d'année. On ne s'en plaindra pas ! L'opération est simplement reportée à février-mars, pour une inauguration festive au printemps.

Un programme de remise en eau des fontaines du village va être engagé au premier trimestre. Nous nourrissons l'espoir que le précieux liquide puisse à nouveau couler l'été venu. Selon le débit retrouvé, il est même envisagé à terme la création de nouvelles fontaines ! Ces travaux font d'ores et déjà l'objet de demandes de subventions.

En collaboration avec le service SEDEL du Parc du Luberon, la municipalité va par ailleurs engager une réflexion portant sur sa consommation énergétique : éclairage public, chauffage, carburants...

Comme vous pouvez le constater, en dépit d'un contexte globalement pesant, il reste donc des signaux positifs et une forte envie d'agir. Et ce à tous les niveaux, puisque 2023 verra également le lancement des études de restauration intérieure de l'église Saint-Martin.

Nous avons la chance de vivre sur un territoire qui possède beaucoup d'atouts et une très forte attractivité. Ne l'oublions pas et tâchons de rester soudés, motivés et enthousiastes pour mieux préparer l'avenir.

L'ensemble du conseil municipal et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année !

GÉRAUD DE SABRAN PONTEVÈS  
Maire d'Ansois

## AU SOMMAIRE

de ce numéro

ÉDITO	2
INFOS PRATIQUES	3
<i>Simplification des démarches d'urbanisme et autres communiqués</i>	
ACTUALITES COMMUNALES	5
<i>L'école buissonnière et autres informations</i>	
ON EN PARLE	7
<i>Quand le pont d'Ansois se rappelle à nous...</i>	
CONSEIL MUNICIPAL	9
<i>Ce qui a été débattu et décidé ces derniers mois ...</i>	
VIE ASSOCIATIVE	12
<i>Ces associations qui animent notre quotidien</i>	

# L'ANSOISIEN

Revue d'informations de la mairie d'Ansois  
Place St-Elzéar 84240 Ansois  
04 90 09 83 79  
ansouisien@ansouis.fr  
www.ansouis.fr

Directeur de la publication : Géraud de Sabran Pontevès  
Responsable rédaction : Didier Bouard  
Commission communication : Christian Gros et Isabelle Marincola  
Crédits photos : Didier Bouard (dont couverture), Shutterstock et D.R.

Impression et conception graphique :  
Mad Print  
2769 G Chemin de St-Martin 84160 Cucuron  
09 54 49 60 61



## FACILITEZ VOS DEMARCHES D'URBANISME !

**Permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme : toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant mise en chantier. Des démarches qu'il est désormais possible d'effectuer en ligne.**

Un nouveau service internet, baptisé Saisine par Voie Électronique (SVE), permet de déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme sous format numérique. Plus besoin de vous déplacer en mairie pour y remettre votre dossier, ni à la poste pour récupérer vos courriers en recommandé. Les relations avec l'administration s'en trouvent ainsi simplifiées. Ce guichet numérique permet également de suivre l'instruction de votre demande en temps réel et de conserver les pièces du dossier aussi longtemps que nécessaire.

Comment faire ? Pour la commune d'Ansois, connectez-vous à l'adresse <https://sve.sirap.fr/#/084002/>. Créez un compte, choisissez quel type de dossier vous souhaitez déposer (permis de construire, déclaration préalable...), puis remplissez le Cerfa correspondant en joignant toutes les pièces obligatoires. Une fois le formulaire renseigné et toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier jointes, vous n'avez plus qu'à valider : un accusé d'enregistrement électronique vous sera aussitôt adressé en guise de preuve de la création de votre dossier. Puis la commune vous délivrera, également par mail, un numéro d'enregistrement.

Chaque échange avec l'administration génère un accusé de réception et une mise à jour de l'évolution du dossier. Vous pourrez donc suivre l'instruction de votre demande en temps réel.

Pour les personnes n'ayant pas accès au numérique ou n'étant pas à l'aise avec l'outil informatique, il demeure toujours possible de déposer un dossier en mairie au format papier, ou de l'adresser par courrier. Le service de l'urbanisme continue de vous accueillir : merci de prendre préalablement rendez-vous au 04 90 09 83 79 ou via l'adresse [urbanisme@ansois.fr](mailto:urbanisme@ansois.fr). Les Cerfas d'autorisations d'urbanisme peuvent également être téléchargés sur le site internet de la mairie : <https://ansois.fr/demarches-et-services/urbanisme/>.

## CANTINE : SUR RÉSERVATION SEULEMENT

Le nouveau fonctionnement de la cantine est acté depuis un trimestre déjà, mais certains parents ont semble-t-il du mal à retenir la procédure. Rappelons donc qu'il est obligatoire de réserver les repas de votre enfant au plus tard le mardi soir pour toute la semaine suivante ! Il est même conseillé de le faire d'une période de vacances scolaires à une autre, pour être certain de ne pas oublier.



## POUR LES TAXES AUSSI, DES PROCEDURES SIMPLIFIÉES

**Vous réalisez des travaux ? Effectuez également vos déclarations fiscales en ligne.**

Les propriétaires de locaux d'habitation ou professionnels pouvaient déjà consulter le descriptif de leurs biens immobiliers à partir de leur espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Nouveau : il est maintenant possible de transmettre une déclaration foncière et/ou une déclaration relative aux taxes d'aménagement et d'archéologie préventive (« taxes d'urbanisme »). Ou encore de répondre aux demandes de l'administration concernant des locaux existants, afin de vérifier la justesse des éléments d'évaluation dont elle dispose.

Désormais, suite à une demande d'autorisation d'urbanisme – qu'il s'agisse d'une construction neuve ou d'un aménagement (agrandissement, véranda, abris de jardin, piscine...) –, une déclaration devra être effectuée par les redevables auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivants l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI). Rendez-vous sur l'espace sécurisé du site <https://www.impots.gouv.fr/accueil> via le service Biens immobiliers.

Notez que pour les demandes antérieures au 1er septembre 2022, les taxes d'urbanisme restent dues selon l'ancienne procédure sur la base des éléments de l'autorisation d'urbanisme.



Les inscriptions se font en ligne sur la page <https://ansois.argfamille.fr>, où il est également possible de consulter les menus.

La gestion de plus de 80 repas quotidiens intégralement préparés sur place impose une gestion rigoureuse. Il en va du maintien de ce service, unanimement apprécié par ailleurs. Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

## HALTE AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

La gestion des déchets reste l'affaire de tous. Malgré le succès du Pôle environnement (55 000 visites par an), les conventions de partenariat pour l'accès aux déchèteries de Lauris, Pertuis et Vaugines, le service de collecte en porté à porte des monstres sur rendez-vous, la collectivité reste confrontée à de trop nombreux dépôts sauvages !

Au-delà des actions ponctuelles en faveur de la protection de la planète, comme le World Clean up Day, l'initiative individuelle au quotidien ne peut que venir renforcer la préservation du sud Luberon. La communauté de communes COTELUB s'est donc dotée d'un nouvel outil destiné à lutter contre les dépôts sauvages : l'application TrashSpotter.

Quèsaco ? Il s'agit d'une application collaborative à télécharger sur votre smartphone. Elle vous permet de signaler des déchets abandonnés dans la nature. L'idée est de permettre à chacun de devenir acteur de la protection de l'environnement. Si vous ne pouvez pas vous-même ramasser les déchets en question, vous pouvez grâce à la géolocalisation automatique prévenir la collectivité concernée ou des associations qui pourront alors intervenir. TrashSpotter convertit également toutes les actions en argent au profit de ces dernières.

Plus d'infos sur <https://trash-spotter.green/>



Le Pôle environnement est ouvert du lundi au samedi et le dimanche matin. Le service de collecte en porte-à-porte des monstres (objets volumineux) s'obtient sur rendez-vous au 04 86 78 80 45. Vous pouvez aussi signaler un problème de collecte d'ordures ménagères, de collecte sélective ou d'encombrants à l'adresse mail [collecte@cotelub.fr](mailto:collecte@cotelub.fr).

## RECENSEMENT CITOYEN DES ADOLESCENTS

**Modalités d'une démarche trop souvent oubliée, mais pourtant indispensable.**

Les jeunes hommes et jeunes filles ayant eu 16 ans doivent faire leur recensement citoyen avant la fin du 3ème mois qui suit leur date d'anniversaire. Exemple : si vous avez fêté vos 16 ans le 8 janvier, vous devez faire votre recensement citoyen avant le 30 avril prochain. Rendez-vous en mairie – ou faites-vous représenter par l'un de vos parents – muni(e) du livret de famille et de votre carte nationale d'identité. Un numéro de téléphone et une adresse mail vous seront également demandés.

Il vous sera délivré une attestation de recensement, indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou à un concours administratif en France. Vous serez ensuite convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC, ou en avoir été exempté(e), est indispensable pour vous inscrire



après 18 ans – et jusqu'à 25 ans – à un examen, à un concours administratif ou encore à l'examen du permis de conduire. Vous serez également inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales dès votre 18ème anniversaire et pourrez alors voter.

## POUR NE RIEN LOUPER DE L'ACTUALITÉ COMMUNALE

Toujours pas connecté à PanneauPocket ? Si vous ne l'avez pas déjà fait, téléchargez cette application gratuite sur votre smartphone. Vous recevrez alors, de façon parfaitement anonyme, toutes les informations mises en ligne par la mairie : loisirs, arrêtés municipaux et préfectoraux, alertes...

Restez connectés avec Ansois mais aussi avec



# ACTUALITÉS

*Entièrement repensée et resurfacée, la cour a connu une intense activité durant l'été afin de pouvoir être rendue aux écoliers dès la rentrée. Mais rien n'y avait encore été planté.*

## L'ECOLE BUISSONNIÈRE

**Après les travaux de désimperméabilisation de la cour d'école, menés tambour battant durant les grandes vacances, restait à effectuer la plantation des espaces verts. Une mission de la plus haute importance confiée aux enfants eux-mêmes.**

Une intense agitation s'est emparée de l'école le vendredi 21 octobre, veille des vacances de la Toussaint. En cette période idéale pour les plantations, chacun des 101 enfants scolarisés à Ansois a été invité à mettre en terre SA plante ou SON arbuste. Un végétal dont il pourra suivre la croissance et l'évolution au fil des mois. Une bien belle façon de mettre la touche finale aux travaux de désimperméabilisation et de revégétalisation de la cour, qui sera désormais moins chaude aux beaux jours et bien plus agréable à vivre pour ses jeunes occupants. Les trous avaient tout de même été préalablement creusés par l'entreprise Amourdedieu Environnement, suivant un schéma d'implantation défini par le bureau d'études Atelier Espandi, de Robion, maître d'œuvre

du projet. Son dirigeant, Fabien Baret, était d'ailleurs venu en personne accompagner les enfants lors de cette journée, en compagnie de Mariam Mehdi, chargée d'études Éducation environnement & territoire au Parc naturel régional du Luberon. L'opération s'est déroulée dans une ambiance enthousiaste, de parterre en plate-bande, classe après classe. Le tout sous la surveillance de professeurs qui n'ont pas hésité à mettre eux-aussi les mains dans la terre. Merci à toutes et à tous : rendez-vous au printemps pour l'apparition des premières pousses et des premières fleurs !



*Fabien Baret, maître d'œuvre du projet, est venu aider les enfants et leur donner quelques notions de botanique.*

## NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

### Borne de recharge



Elle était annoncée, la voici désormais en service. Une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides a été implantée à l'extrémité du grand parking du Coignet. Elle est accessible 24 h/24 et permet d'accueillir simultanément 2 voitures.

### Borne Wi-Fi

Convaincue que le développement d'un réseau Wi-Fi renforce l'attractivité touristique, COTELUB s'est engagé avec le Conseil départemental de Vaucluse dans l'installation de plusieurs points d'accès. Priorité a été donnée aux Offices de tourisme de Cucuron et de La Tour-d'Aigues, mais aussi aux lieux les plus visités et aux places principales des villages. Dont notre place des Hôtes, qui est désormais équipée ! On peut donc s'y connecter gratuitement à internet, notamment pour consulter le site [www.explorevacluse.com](http://www.explorevacluse.com), dédié au tourisme dans le département.

## CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

La boulangerie de la place de la Vieille fontaine change de main et de nom. Depuis le 06 janvier, ce n'est plus une mais deux boulangères qui vous accueillent à La Madelune. En plus du pain, Christelle Bourge et Elisabeth Versailles ont l'ambition de produire plus de produits salés et sucrés fabriqués sur place, notamment des madeleines. Bienvenue à elles !

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La traditionnelle commémoration de l'Armistice de 1918 s'est tenue sous le soleil et en présence de nombreux Ansoisiens, venus rendre un nouvel hommage aux victimes de la Première Guerre mondiale. Mais cet anniversaire était aussi celui de l'Amicale des anciens combattants d'Ansois et du souvenir, qui célébrait sa 45ème année d'existence ! À cette occasion, l'amicale a offert un colis à chacun de ses 14 vétérans. Un hommage a également été rendu à tous les anciens présidents de l'association.



## PAUSE HIVERNALE

Les travaux de terrassement du futur parc paysager du Coignet ont bien eu lieu durant l'été jusqu'au milieu de l'automne. Un grand escalier ainsi qu'un chemin piéton en béton lavé ont été bâtis pour permettre d'y accéder et de le traverser. Un second chemin adapté aux poussettes est à l'étude le long du mur de soutènement de la route. 40 places de stationnement ont par ailleurs été créées au niveau même du terrain afin d'en faciliter l'accès, notamment aux personnes handicapées. Elles seront plus tard ombragées par des arbres.

Les travaux de plantation du verger conservatoire, initialement prévus pour le début de l'hiver, ont en revanche dû être reportés en raison des fortes pluies qui ont détrempé le sol. Ils sont reportés en février/mars.



## INDISPENSABLE COMPOSTAGE

**Soucieuse d'être toujours plus performante dans sa politique environnementale, la communauté territoriale COTELUB multiplie les actions pour atteindre ses objectifs de réduction et de valorisation des déchets, notamment en facilitant le tri. Désormais, les biodéchets sont eux aussi concernés.**

Depuis 2 ans, COTELUB a engagé une réflexion sur les biodéchets pour anticiper une directive européenne qui fixe notamment un objectif de généralisation du tri à la source de ces derniers au 31 décembre 2023. Une campagne d'analyse de la composition des poubelles d'ordures ménagères du territoire a été menée. Du résultat de cette enquête est née la volonté de lancer une démarche de tri qui permettra de rendre à la terre un compost de qualité.

Sur les 8 000 tonnes d'ordures ménagères collectées chaque année par COTELUB, 20 % sont des biodéchets. Soit 1 600 tonnes environ de matières putrescibles, c'est-à-dire biodégradables. S'ils sont triés et compostés au lieu d'être envoyés sur le site d'incinération de Vedène, ces déchets peuvent donc être valorisés localement.

**Transformer le déchet en ressource.** Le compostage est un procédé biologique naturel. Simple, il ne réclame qu'un changement de nos habitudes. COTELUB vient donc de commencer le déploiement de 450 composteurs collectifs sur le territoire, selon un plan d'implantation

bien défini par commune. Ces composteurs seront regroupés par 3 sur 150 plateformes dédiées, capables d'accueillir les biodéchets d'une dizaine de familles. Les usagers collecteront d'abord leurs biodéchets (épluchures, restes de produits d'origine végétale, marc de café ou encore petits déchets de jardin) dans un seau à compost (bio-seau), puis les porteront jusqu'au composteur collectif. D'une capacité d'environ 600 à 800 litres, celui-ci recevra en parallèle des apports de broyat – issus des déchets verts collectés au Pôle environnement, économie circulaire oblige – pour équilibrer l'humidité. Tous les 6 mois environ, il sera possible de récolter le compost et de l'utiliser comme engrais de jardin.

Parallèlement, COTELUB va renforcer son action en faveur du compostage individuel. L'objectif est d'équiper 1 000 foyers par an. Cette démarche, accompagnée par l'Ademe et la Région Sud, fera l'objet d'une vaste campagne de communication pour sensibiliser les citoyens à cet indispensable changement de comportement. Toutes les populations seront visées : grand-public, scolaires mais aussi touristes. Et pour cause, en période estivale le tonnage de déchets, tous types confondus, augmente de 32 %.

Vous possédez un jardin ? Réservez votre composteur individuel sur le site de COTELUB : il est gratuit !  
[www.cotelub.fr/je-veux/beneficier-d-un-composteur](http://www.cotelub.fr/je-veux/beneficier-d-un-composteur)



## ÉTAT CIVIL

### Mariages

Dorian Francois et Aimée Taupenas le 07 mai  
Rémy Fresse et Claire Jousselin le 14 mai  
Patrice Capeau et Véronique Avril le 28 juillet  
Jimmy Motte et Gwennaëlle Cavrois le 19 août  
Nelson Morence et Coralie Barnouin le 27 août

### Naissances

Corentin Martin le 17 mai  
Emy Dupont le 30 août  
Diane Gramont Catuogno le 31 octobre  
Joachim Barenne le 02 novembre

### Décès

Lucette Pimont le 09 septembre  
Emmanuel Galdino le 15 octobre (décédé sur la commune mais non-résident)  
Francine Guillemin Tarayre le 29 novembre (ancienne résidente décédée à Paris)

# ON EN PARLE ...

## PONT DU CHATEAU :

### BIENTÔT UNE ISSUE ?



*Pour la seconde fois en deux ans, le tronçon de la route départementale 37 qu'enjambe le pont du château a dû être fermé en urgence début septembre. Pendant 6 semaines, cette interruption de la circulation a considérablement perturbé l'activité économique et causé un vif émoi parmi la population. Le point sur la situation.*

### CONTEXTE LÉGAL

L'ensemble du site du château d'Ansois est classé monument historique depuis 1948. Il a été acquis en 2008 par la société civile immobilière (SCI) Frederika. Le pont permettant l'accès routier au château est donc un ouvrage à la fois privé et protégé, placé sous le contrôle scientifique et technique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur) et du préfet de région.

Ce pont a la particularité d'enjambrer une voie publique, qui n'est pas une simple rue du village mais la route départementale 37. Celle-ci se trouve de fait placée sous la responsabilité de la Direction

départementale des routes. En conformité avec la réglementation, la signalisation routière comprend des panneaux de restriction de hauteur. Il y a quelques années déjà, la mairie, avec l'accord du Conseil départemental, avait fait procéder à un rétrécissement de la voie avec création d'un alternat. Un bon moyen de permettre un passage sécurisé des piétons et de réduire la vitesse des véhicules, tout en les contraignant à passer exactement dans l'axe de la route.

### LES FAITS

Le 1er septembre dernier, l'un des cantonniers d'Ansois découvre que l'échafaudage de soutènement du pont, posé en novembre 2020 suite à sa première fermeture, a été heurté par un véhicule. Très certainement un camion circulant dans le sens Cucuron-Pertuis. L'une des poutrelles d'acier de la structure a été déplacée et la fissure de la route s'est nettement agrandie ! Régulièrement tordus et décrochés, les gabarits de passage installés par l'entreprise ayant réalisé le confortement de l'édifice n'ont visiblement pas joué leur rôle... Prévenue en urgence, la Direction des routes de Vaucluse évalue le risque et décide une fermeture immédiate de la voie pour une durée indéterminée. Une déviation est aussitôt (re)mise en place.

Branle-bas de combat dans les différents services de l'État concernés, qui cherchent alors à trouver

une solution. Très vite une première réunion de concertation est organisée au pied du pont. Mais au jour dit, le 21 septembre en début d'après-midi, Mme l'ingénieure chargée de la conservation et de la restauration des patrimoines du Vaucluse et M. le maire d'Ansouis ne peuvent que constater l'absence des représentants de la SCI Frederika.

En vertu des pouvoirs de police qui sont les siens, M. le maire prend alors la décision de sécuriser la structure de soutènement du pont par la pose de deux portiques de protection enfin dignes de ce nom. Le cahier des charges est clair : plus aucun véhicule hors-gabarit ne doit pouvoir revenir dégrader l'ouvrage et son dispositif de soutènement provisoire ! Une équipe de professionnels – ingénieur, maçon et ferronnier – est constituée en urgence avec comme impératif la réouverture partielle de la RD 37 au plus tôt.

Une parenthèse s'impose ici. Sur les réseaux sociaux, plusieurs personnes se sont émues de ne pas voir le rétablissement de la circulation sous le pont figurer à l'ordre du jour du conseil municipal du 27 septembre. C'est méconnaître les règles de fonctionnement très codifiées d'une telle assemblée. Dans la mesure où les appels d'offres restreints avaient bien été lancés mais qu'aucun marché n'avait encore été signé, ce sujet n'avait pas à apparaître dans les points principaux. Dont acte.

Après coulage du béton des fondations, la pose des portiques débute le 13 octobre au matin. Chacun d'eux est constitué de poutrelles métalliques de 20 cm de section et pèse près d'une tonne. L'ensemble du dispositif a coûté près de 17 000 € et a été intégralement payé par la commune. La municipalité se réserve néanmoins la possibilité d'en réclamer le remboursement. Après 6 semaines de coupure, la RD 37 a été partiellement rouverte à une circulation alternée le 14 octobre en début d'après-midi. Seuls les véhicules de moins de 2,20

m de hauteur sont autorisés à y passer, soit 92 % du trafic selon les statistiques connues. Les bus comptent malheureusement dans les 8 % d'exclus, ce qui signifie que le ramassage scolaire ne peut toujours pas se faire normalement. Nos enfants restent donc les premiers pénalisés.

## PERSPECTIVES

Seule une réparation définitive du pont du château permettra de rétablir un passage à la hauteur d'origine, soit 3,30 m. Tous les Ansouisiens mais aussi les habitants du canton, fortement impactés dans leurs déplacements quotidiens et leur activité économique, le réclament haut et fort.

Le 14 octobre, une ordonnance du tribunal administratif de Nîmes a désigné M. Gérard Légalle comme expert. Sa mission : se rendre sur les lieux pour entendre les parties et prendre connaissance de tous documents utiles ; décrire l'état du pont en ses parties supérieures et inférieures, ainsi que les désordres affectant l'édifice ; déterminer les causes de ces désordres et fournir tous éléments permettant d'apprécier dans quelles proportions ils sont imputables à chacune d'elle ; déterminer les différentes responsabilités dans l'endommagement du pont ; décrire les travaux déjà effectués par la SCI Frederika suite à l'arrêt de péril imminent du 17 juillet 2020 ; décrire les travaux nécessaires à la remise en état, en évaluer le coût, la durée, et préconiser toutes les mesures de préservation utiles.

Cette réunion tant attendue a bien eu lieu le 28 novembre. Elle a permis d'entendre les parties, d'effectuer tous les constats, de préciser les documents complémentaires à communiquer ainsi que le calendrier et le contenu des opérations d'expertise.

Aucune décision de justice ne devrait toutefois être rendue avant plusieurs mois. À suivre...



*Deux portiques de protection, lourds et solidement ancrés au sol lors de leur installation, empêchent désormais l'intrusion d'un véhicule hors gabarit. C'est la solution retenue pour empêcher une nouvelle fermeture de la route en attendant la restauration du pont.*



*Le dispositif de soutènement reste en place : lui seul garantit la sécurité du passage sous l'ouvrage.*

# CONSEIL MUNICIPAL

**Ce qu'il faut principalement retenir des derniers conseils municipaux. Les procès-verbaux sont consultables sur les panneaux d'affichage de la commune, en mairie, ainsi que sur le site [www.ansouis.fr](http://www.ansouis.fr) à la rubrique Mairie → Les conseils municipaux.**

## - REUNION DU 26 JUILLET -

### Urbanisme

NomoSphère – Boulevard des Platanes – Borne wifi en façade – Déclaration préalable du 16/06

Syndicat d'énergie vauclusien – Parking Coignet – Borne de recharge électrique – Déclaration préalable du 11/07

Frédéric Trouchet – RD9 Malacare – Clôture et portail – Déclaration préalable du 18/07

Marielle Jouval – Traverse du Musée – Création d'une fenêtre – Déclaration préalable du 19/07

Agnès Bolleret – Rue de Grand four – Changement de destination surface 25 m<sup>2</sup> et pose d'une baie vitrée – Permis accordé le 19/07

Benoit Allemand – Chemin des Fortunes – Voie d'accès – Modification de permis accordée le 19/07

### Prêt relais

Des subventions ont été obtenues auprès de l'État (85 000 €) et de la Région (56 100 €) pour l'acquisition de l'immeuble sis place des Hôtes. En attendant leur versement, un prêt relais de 141 000 € est contracté à La Banque Postale.

### Révision allégée n°2 du PLU

Un Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) est créé en bordure de la RD56, au sud-est du village, pour permettre le développement d'une activité de revalorisation de matériaux. L'enquête publique a été favorable. Pour répondre à certaines remarques ou demandes de précisions, notamment concernant le risque d'inondation et de nuisances éventuelles, des éléments de justification ont été introduits dans la notice de présentation.

### Vente de 2 lots à bâtir

2 parcelles communales de +/- 650 m<sup>2</sup> chacune sont mises à la vente par ordre d'arrivée des demandes écrites des candidats. Les travaux nécessaires à leur viabilisation ayant été plus coûteux que prévu, le prix de vente augmente : 170 000 € l'unité.

### Ressources humaines

Une prime, facultative, permettra de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Par ailleurs, pour pallier un besoin urgent de personnel en cas de surcroît temporaire de travail, des éléments non titulaires pourront être engagés pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois.

### Soutien financier à une famille ukrainienne

Une aide financière de 200 € est versée à un couple ukrainien arrivé en France le 05 juin et logé par des Ansouisiens, à titre gracieux, depuis le 05 juillet. En attendant l'allocation aux demandeurs d'asile (ADA) à laquelle il a droit.

### Décisions du maire

Lancement de l'opération de piétonisation et de réhabilitation de la rue du Grand four, avec demande de subventions, création d'une régie de recettes pour le service de restauration scolaire.

### Tour de table

M. Patrice Capeau, conseiller municipal, présente sa démission suite à une mutation professionnelle en Espagne.

Réunion du 21/07 avec la Société du Canal de Provence : une quarantaine d'habitants concernés par l'irrigation de leurs terres y ont assisté. Le projet d'investissement s'inscrit sur 5 ans. Il reste à aménager environ 1 000 ha sur la commune, ce qui représente un coût total d'environ 10 millions d'euros. L'eau arrivera par la création d'un nouveau réseau ainsi que 2 bassins de rétention. Des subventions seront sollicitées auprès du Conseil régional, du Conseil départemental et de COTELUB.

En l'état le projet de révision de la charte du Parc du Luberon fait perdre des compétences, d'urbanisme notamment. Le projet s'occupe trop peu d'agriculture, de biodiversité et de forêt. Enfin, il n'est jamais indiqué qui financera les projets présentés. M. le maire attend la réponse à ses observations.

Fête du 14 juillet : l'ensemble des participants a été satisfait, notamment par la prestation du traiteur. La manifestation a rassemblé une centaine de personnes de moins que d'inscrits. Des personnes dont le nom n'apparaissait pas sur la liste sont néanmoins venues avec des bracelets.

Le SIVOM Durance Luberon va remplacer 1 200 branchements au plomb sur 2/3 ans. Le télélevé des compteurs va progressivement être mis en place d'ici 2025 pour un coût approximatif de 6 millions d'euros. Comme les compteurs Linky, l'installation sera gratuite mais non obligatoire. Une prise d'eau est envisagée du côté de Meyrargues en collaboration avec la Société du Canal de Provence, suite à des problèmes de pollution de nappes phréatiques par l'entreprise Parola.

Suite à des problèmes de débit d'eau, les robinets du cimetière ont été remplacés.

Le Comité communal feux de forêt (CCFF) a dispensé une formation auprès des enfants de l'école.

Travaux de voirie sur la route de Lourmarin : réfection des trottoirs et mise en place de fourreaux pour enterrer les câbles aériens. La réfection du revêtement de divers chemins est programmée l'an prochain. L'ensemble du réseau routier communal sera alors à jour.

Le 30 juin en présence des familles, remise des dictionnaires aux élèves de CM2 par M. le Maire. Évocation d'un projet de séance trimestrielle de cinéma partiellement financé par la commune.

---

## - REUNION DU 27 SEPTEMBRE -

---

### Urbanisme

Bruno Taupenas – Chemin du Praderet – Régularisation extension de maison individuelle – Permis accordé le 05/08  
Méditerranée aménagement promotion – Futur quartier du Colombier – Réalisation d'un projet d'aménagement composé de 5 lots à bâtir, d'un ensemble immobilier de 25 logements dans une opération d'ensemble, rénovation d'un bâtiment existant et création d'un bâtiment neuf, aménagement d'une place publique, construction d'un bâtiment d'habitation comprenant 2 niveaux de parking (39 places), 1 niveau RdC sur parking comprenant un cabinet médical + logements pour séniors avec lieu de vie, 1 niveau R+1 de 8 appartements (T2 et T3) – Permis accordés le 09/08

Commune d'Ansouis – Lotissement Pierrefeu – Modification du dévoiement du fossé – Permis d'aménager du 12/08

Carine Sanchez – Chemin de la Barricade – Rénovation de toiture – Déclaration préalable du 12/08

Xavier Di Tucci – Chemin des Écoliers – Division de terrain – Permis d'aménager du 30/08

### Règlement local de publicité

L'enquête publique a permis d'apporter quelques modifications mineures au projet, qui a reçu un avis favorable.

### Recrutements

Un contractuel recruté au 1er septembre pour les garderies scolaires et l'entretien des salles communales. Un second complètera le service technique à compter du 1er novembre. Un ou deux autres viendront pallier les absences maladie au service administratif et anticiper un départ au 31/12.

### Formation

Un séminaire sera organisé pour les élus dans le cadre du Droit individuel à la formation (DIF). Il n'aura aucun coût pour la commune ni pour les participants : la réalisation d'une formation par an pour chaque conseiller municipal est obligatoire.

### Économies d'énergie

Mise en place d'une commission pour faire un état des lieux, identifier les sources d'économie possibles, élaborer des projets avec des propositions chiffrées (sur un ou plusieurs exercices budgétaires)...

### Tour de table

Excellente saison touristique pour l'ensemble de nos commerçants. Après 2 ans de Covid, les étrangers sont revenus en nombre et l'office de tourisme a été très dynamique. Les Grands concerts miniatures, de grande

qualité, ont également attiré du monde.

Remerciements aux bénévoles du Comité communal des feux de forêts (CCFF) qui, malgré la sécheresse, n'est intervenu que sur un seul départ de feu cet été. État des lieux de la forêt en Provence : face au changement climatique, des essais d'introduction de nouvelles espèces d'arbres sont tentés dans le Ventoux mais il est trop tôt pour en tirer des conclusions. La région PACA, 2ème région forestière de France, est aussi celle qui l'exploite le moins. La surface globale du massif ansouisien est d'environ 110 ha. La commune en possède actuellement 41 ha et réitère sa volonté d'acquérir des parcelles boisées afin de mettre en œuvre un plan de gestion.

Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) a effectué 276 contrôles en 2021. Les impayés de factures d'eau du SIVOM Durance Luberon s'élèvent à 1,4 millions d'euros sur 2 ans, et 880 000 € sur les factures d'assainissement. Malgré la sécheresse, le niveau des nappes phréatiques n'a pas baissé cet été.

Difficultés rencontrées avec le mobilier installé à la piste de jeu (tables et bancs non conformes), dues aux fortes chaleurs. 4 bancs vont être changés ainsi que les plateaux des 2 tables de pique-nique.

2 rampes pour l'accessibilité de l'école aux personnes à mobilité réduite seront réalisées durant les vacances de Noël. Un habillage de la chaufferie bois, peu esthétique, est envisagé.

Dans le cadre du recensement de l'état des ponts routiers du Vaucluse, celui de la VC 6, chemin de Sannes, a été retenu pour y effectuer des travaux de confortement. Un devis va être transmis à la commune qui pourra solliciter des subventions.

Un compte rendu de l'étude de la Chambre de Commerce d'Industrie portant sur les commerces de centre-ville a été présenté par COTELUB. L'abandon probable du projet des 7 lacs à Beaumont de Pertuis a été annoncé.

Pré-diagnostic du Schéma de cohérence territoriale (SCOT), d'ores et déjà appliqué et pris en compte par les services des préfectures – donc opposable aux Plans locaux d'urbanisme (PLU). Entre 2011 et 2021, COTELUB comptabilise 154 ha de terrains « consommés ». Cette « consommation » sera réduite de moitié (77 ha) entre 2021 et 2031. Puis encore divisée en deux (38,5ha) entre 2031 et 2041 pour tomber à zéro en 2051.

Long point sur la fermeture du pont du château. Plusieurs élus font part de l'agressivité et de l'énervement de certains habitants. séance trimestrielle de cinéma partiellement financé par la commune.

---

## - REUNION DU 20 OCTOBRE -

---

### Urbanisme

Jean-Pierre Le Blot – Chemin du Praderet – Panneaux photovoltaïques – Déclaration préalable du 30/09

Une réunion sera organisée pour réfléchir à l'évolution des règles régissant la pose des panneaux solaires et autres systèmes de production d'énergie renouvelable.

### Modification simplifiée n°2 du PLU

Suppression des emplacements réservés sur les parties aujourd'hui acquises par la commune, préservation de la diversité commerciale sur le village et intégration du nouveau Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI). Le dossier avait été mis à disposition du public du 29 août au 30 septembre.

## Réhabilitation de l'intérieur de l'église Saint Martin

Le cabinet R.L. et A. a été chargé d'une mission de coordination des intervenants. Des devis seront établis et fournis à la Direction générale des affaires culturelles (DRAC). Seront dans le même temps déposées les demandes de subventions auprès de la Région, du Département, et selon le cas d'autres financeurs. 2023 sera consacrée à réaliser toutes les études préalables aux travaux de restauration en 2024, sans doute pour une durée de 2 ou 3 ans. Cette restauration attirera un nombre croissant de visiteurs dans le village.



## Tour de table

Signature d'une convention permettant de valoriser le domaine forestier de COTELUB. Une commission sera présidée par le maire d'Ansouis.

COTELUB va procéder à la distribution gratuite de composteurs à partir de janvier 2023 pour les particuliers et pour les communes qui le désirent. Des animations seront organisées sur un ou 2 week-ends

## - REUNION DU 29 NOVEMBRE -

### Urbanisme

Clémentine Marais – Chemin de la Bastide neuve – Fenêtre de toit – Déclaration préalable du 21/10/

Robert Gros – Chemin du Praderet – Division pour construire – Déclaration préalable du 27/10

Yoann Emeric – La Bessonne – Réhabilitation de cabanon – Déclaration préalable du 03/11

Sarah Cooper – Chemin du Vieux Moulin – Modification de fenêtres – Déclaration préalable du 08/11

SCI du Vieux Cerf – Impasse de l'Aubarestié – Façade, menuiseries et garde-corps – Déclaration préalable du 08/11

EDF ENR (Marais) – Chemin de la Bastide neuve – Panneaux photovoltaïques – Déclaration préalable du 10/11

Alpes Énergies Nouvelles (Ravel) – Chemin du Bosquet – Panneaux photovoltaïques – Déclaration préalable du 14/11

Photovoltaïques 83 (Vittorio) – Chemin du Bastidon – Déclaration préalable du 17/11

SAM Énergies Renouvelables (Laurand) – RD 56 – Panneaux photovoltaïques – Déclaration préalable du 28/11

### Colis de Noël

La valeur du colis que la mairie offre aux personnes âgées de plus de 70 ans est portée à 32 € pour une personne seule, 51 € pour un couple.

### Bibliothèque Mille Feuilles

Une somme complémentaire de 1 443 € est versée à l'association au titre de l'année 2022.

### Marché public

Ansouis adhère au groupement de commande créé par COTELUB dans le cadre du programme de revitalisation de territoire « Petites villes de demain ». Ce dispositif d'aide à l'amélioration du parc de logements privés émane de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH).

### Économies d'énergie

Le groupe de travail municipal se réunira début janvier. Voilà plusieurs années, conseillée et aidée par le Parc du Luberon, la commune a déjà fait installer à l'école une chaudière à plaquettes de bois.

### Pont du château

Annnonce de la nomination d'un nouvel expert, avec le détail de sa mission.

Abandon du projet de la zone d'activité Les Mélières II à Cadenet.

Dorénavant les lycées vont aussi pouvoir participer à des classes environnement au château de Buoux. Un Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) spécifique « Connaissance du territoire » va être créé par le Parc.

Plainte d'un résident du quartier de Roqueventraîne qui a déploré, le 17 octobre, d'importants bruits émanant de l'entreprise Amourdedieu. Celle-ci est autorisée à faire du concassage maximum 40 jours par an. Des murs de végétation vont être plantés et des talus vont être érigés pour limiter les nuisances.

Bilan de la saison estivale pour la gendarmerie : 1 200 interventions dont les 2/3 sur Pertuis. Les gendarmes proposent des réunions publiques sur la participation citoyenne (opérations type Voisins vigilants).

Une consultation va être engagée pour la remise en état de la voirie suite aux orages de septembre, portant notamment sur le curage des fossés. Il serait souhaitable que les agriculteurs et les particuliers nettoient les ruisseaux bordant leur propriété. Le classement de la voirie communale, élaboré il y a 25 ans, va être réétudié.

### Tour de table

M. Franck Tourniaire, enseignant, viendra mardi 06 décembre avec les enfants de l'école décorer le sapin de Noël installé par la commune sur la place Saint-Elzéar.

Mme Violaine Démaret, nouvelle préfète de Vaucluse, a émis des remarques sur le projet de charte du Parc du Luberon en cours de révision. Elle estime notamment que sur certains points, le texte proposé dépasse les compétences du Parc.

Notre communauté de communes produit près de 23 000 tonnes de déchets par an (quasiment une tonne par habitant). Une augmentation de 0,8 % de la population a entraîné une hausse de 2,7 % des déchets. La taxe sur les ordures ménagères va pourtant être diminuée, mais elle pourrait augmenter pour les campings qui produisent énormément de déchets. Le Pôle environnement de La Tour d'Aigues étant d'ores et déjà saturé, une seconde déchèterie est à l'étude à l'ouest du territoire (Villevaure est candidate). Nos déchets ultimes sont envoyés à Bollène et nos ordures ménagères non triées à Vedène. La méthanisation, déjà pratiquée par la communauté du Pays d'Apt, est une solution envisagée. On déplore encore aujourd'hui la mise en décharge sauvage dans la nature d'une quantité importante de gravats.

Le spectacle Poilu show prévu le 18 novembre a été annulé pour cause de covid parmi les membres de la compagnie La Naïve. Celle-ci propose plusieurs nouvelles dates début 2023.

Les panneaux d'information existants seront complétés au printemps, et ce en conformité avec la charte du Parc du Luberon, tout comme seront remis en place les plans du village.

On constate une augmentation des cambriolages de l'ordre de 20 % sur le Vaucluse. La gendarmerie de Beaumont-de-Pertuis pourrait être remise en service. Au total, 4 gendarmeries supplémentaires devraient ouvrir dans le département. Des brigades mobiles, sans bureau fixe, vont être développées pour se rendre dans les zones touristiques notamment.

L'école accueille 101 enfants, soit des classes de 26 ou 27 élèves. 16 d'entre eux partiront pour le collège en fin d'année. De nombreuses activités sont programmées.

La loi impose l'installation de 3 poubelles de tri dans les cantines. Les enfants devront participer au tri de leurs déchets alimentaires.



# ASSOCIATIONS

## VALORISATION DU PATRIMOINE

L'association Ansouis patrimoine a été créée en 2010 à l'occasion de la remise en état des calades du village. Son objectif : assurer la promotion et la mise en valeur du patrimoine communal. Elle s'est ainsi impliquée dans la création du circuit touristique Belle Époque, retraçant l'atmosphère des lieux au début du XXème siècle. Cette série de vues anciennes imprimées sur toile et disposées à côté des sites photographiés été financée par les Comptoirs d'Ansouis, l'association des commerçants. Ansouis patrimoine a également contribué à la mise en place par la commune du Circuit historique, série de panneaux présentant les principaux monuments du village.

L'association recueille documents et témoignages. Fouillant les archives, elle a ainsi présenté les cartes postales recueillies par Lionel Guin, les photos de classes rassemblées par la bibliothèque Milles Feuilles, des souvenirs d'habitants. Tout cela, et bien d'autres choses encore, est édité sur le site [ansouispatrimoine.com](http://ansouispatrimoine.com).

Toujours à la recherche du riche passé de notre commune, Ansouis patrimoine a publié un témoignage ancien dans un livre, « Les chroniques d'Anthoine Olivier ». Cet ouvrage, né du savoir de Jean-Claude Bonnet et de la perspicacité de Lionel Guin, vient juste d'être réédité. Il est à nouveau disponible en mairie, à la bibliothèque ainsi

que chez plusieurs commerçants du village. Un deuxième ouvrage est en préparation et devrait sortir au printemps. À suivre...

Depuis 10 ans, à l'occasion des Journées du patrimoine, sont organisées des visites guidées et une balade musicale à travers les rues du village. Cette année a été présenté le conte « Jean des pierres », interprété par Renat Sette accompagné de Mario Leccia, accordéoniste et percussionniste. La balade a été suivie par un pot de l'amitié. Cette représentation comme les visites du village ont comme toujours rencontrés un vif succès.

Pour rester informé de nos activités et nous aider à les poursuivre, devenez membre de l'association soit en glissant une enveloppe avec vos coordonnées et la somme de 10 € dans notre boîte aux lettres du 49B rue du Coignet, à Ansouis, soit en vous inscrivant à l'adresse <https://www.helloasso.com/associations/ansouis-patrimoine/adhesions/cotisation/1>

Nous sommes toujours en recherche de documents ou de témoignages sur la vie ancienne de la commune. Si vous en avez, n'hésitez pas à contacter notre présidente Christine d'Abrigeon (06 15 12 23 21 ou [ansouispatrimoine@orange.fr](mailto:ansouispatrimoine@orange.fr)), notre vice-président Lionel Guin (06 18 43 70 01) ou notre trésorier Thierry Fouque (06 79 70 96 82).

## PLANTATION DU VERGER CONSERVATOIRE

Dans le précédent numéro de l'Ansouisien, nous vous avons présenté l'association Libellules & Coccinelles ; son identité, ses objectifs et ses adhérents, désormais au nombre de 53. Nous avons insisté sur les relations fortes et durables qui la lient à la municipalité, à l'école et à la bibliothèque d'Ansouis. L'association aborde désormais l'étape cruciale du boisement du verger suivant un schéma d'implantation précis. Celui-ci a été dévoilé aux adhérents lors d'une réunion qui s'est tenue le 15 octobre. La préparation du sol et le creusement des trous seront effectués quelques semaines avant la plantation effective des arbres, reporté à février/mars en raison des pluies ayant rendu le terrain boueux. Les écoliers seront

associés à ces travaux, ainsi bien sûr que les adhérents sur la base d'un planning détaillé.

La réunion a aussi été l'occasion de recueillir les attentes de chacun, d'envisager les manifestations à organiser, la formation et le développement de l'expertise, l'entretien du verger et les activités additionnelles. Libellules & Coccinelles entre donc dans une phase active et vous convie, toutes et tous, à la rejoindre !

Le montant de la cotisation annuelle est de 10 € par personne, 15 € par famille, et les écoliers en sont exemptés. Pour toute question ou précision, n'hésitez pas à nous contacter par email ([contact@vergeransouis.fr](mailto:contact@vergeransouis.fr)) ou par téléphone (Isabelle Chanourdie au 07 61 16 79 40, ou Sylvain Lecomte au 06 48 12 72 87).

## BOUGEZ AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE ANSOUSIENNE

L'ASA propose aux Ansouisiens et aux habitants des environs des activités physiques adaptées à chacun ainsi que des séances d'arts énergétiques. Elles ont lieu aux jours et horaires suivants :

- Lundi 10:00 et 18:30 : pilates pour tous
- Mardi 10:00 : gymnastique pour les seniors. Ces séances sont gratuites pour les seniors ansouisiens grâce à l'aide spéciale de la mairie.
- Mardi 18:30 : Hatha Yoga
- Mercredi 11:00 : Qi Gong Idogo

Rendez-vous dans la Salle des associations, au bout du grand parking du Coignet. Il reste des places dans

toutes les disciplines, qui se pratiquent avec sérieux dans une ambiance décontractée. Nous sommes toujours heureux de recevoir de nouveaux adhérents ! Formulaires d'inscription et tarifs sont à retrouver sur notre site internet : <https://sites.google.com/site/assosportiveansousienne>

Venez participer à un cours d'essai gratuit à l'activité qui vous intéresse. L'animatrice vous fournira les formulaires si vous décidez de poursuivre l'expérience. À noter que selon les dernières consignes ministérielles, il n'est plus demandé de certificat médical ; nous recommandons néanmoins de consulter son médecin.

Pour toute question, contactez-nous soit par mail à l'adresse [84240asa@gmail.com](mailto:84240asa@gmail.com), soit par téléphone au 06 15 43 44 46 (Françoise Dusserre, présidente) ou au 06 79 70 96 82 (Thierry Fouque, trésorier).